

Commune de BETTING

Conseillers élus : 15
Conseillers en fonction : 15
Conseillers présents : 15

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 27 MARS 2015

Date d'envoi de la convocation : 23 mars 2015

Adoption du procès verbal de la séance du 27 février 2015, par les conseillers présents à cette réunion.

INFORMATIONS et COMMUNICATIONS

SITUATION DES DEMANDEURS D'EMPLOI INSCRITS A POLE EMPLOI au 15.03.2015

Le nombre de demandeurs d'emploi est de 67 dont 41 hommes et 26 femmes.

Le nombre de personnes indemnisables est de 41 (≈ 61 %).

Les résidents du Foyer Horizon sont inclus dans ces chiffres.

SITUATION DE LA TRESORERIE

La situation de la trésorerie présentait au 1^{er} mars 2015, un solde créditeur de 1 623 906,04 €.

POINT 1 : FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES – Exercice 2015

Le conseil municipal sur proposition du Maire, décide à l'unanimité de reconduire les taux des contributions directes pour 2015.

A savoir : Taxe d'habitation	10,88 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	12,18 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	40,28 %

Le produit fiscal attendu pour 2015 des taxes directes locales est de 290 855 €.

Les allocations compensatrices s'élèvent à 10 087 €.

Le produit global (produit des 3 taxes + allocations compensatrices) est de 300 942 €.

POINT 2 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015

Le budget primitif de l'exercice 2015 a été adopté à l'unanimité par le conseil municipal, comme suit :

Section de fonctionnement :	en dépenses : 488 000,00 €
	en recettes : 488 000,00 € (recettes de l'exercice) + 1 107 499,59 € (excédent de clôture 2014) = 1 595 499,59 €
Section d'investissement :	en dépenses : 355 000,00 €
	en recettes : 224 000,00 € (recettes de l'exercice) + 505 632,57 € (excédent de clôture 2014) = 729 632,57 €

Détail des dépenses de la section d'investissement

Frais d'études : lotissement	10 000 €
Acquisitions de terrains + frais de notaire	13 000 €
Cours d'eau : travaux sur le Dotelbach	80 000 €
Autres aménagements de terrains : talus du rond point	9 000 €
Bâtiments publics – mairie	5 000 €
Bâtiments publics – école : cache radiateurs	10 000 €
Autres bâtiments publics – église – CSC – salle de sport : rénovation de l'église	90 000 €
Installations générales, aménagements : jeux enfants	5 000 €
Autres constructions : calvaire chemin de Béning	4 000 €
Travaux de voirie : ralentisseurs rue Principale	80 000 €
Réseau d'assainissement : chemin de Béning	4 000 €
Réseau d'électrification : éclairage terrain de sport, lampe	8 000 €
Matériel et outillage de voirie : poteau d'incendie, panneaux	5 000 €
Autre matériel et outillage : motoculteur	4 000 €
Matériel de bureau et informatique	3 000 €
Mobilier : mairie, périscolaire	7 000 €
Autres immobilisations : défibrillateurs, sono, extincteurs	10 000 €
Dépenses imprévues	5 000 €
Total des dépenses	355 000 €

POINT 3 : VOTE DU BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT STOCKGARTEN 2015

Le budget annexe du lotissement Stockgarten de l'exercice 2015 qui est imposé de plein droit à la TVA a été adopté à l'unanimité par le conseil municipal, comme suit :

Section de fonctionnement :	en dépenses :	33 900,00 €
	en recettes :	33 900,00 €
Section d'investissement :	en dépenses :	1,00 €
	en recettes :	1,00 €

POINT 4 : CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE COMMUN D'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS DU DROIT DES SOLS

La loi d'Accès pour le Logement et pour un Urbanisme Rénové dite loi ALUR, du 24 mars 2014, prévoit à compter du 1^{er} juillet 2015 la fin de la mise à disposition gratuite des services de l'Etat pour l'instruction des autorisations d'urbanisme, des communes de 10 000 habitants et plus ou lorsque l'établissement de coopération intercommunale regroupe une population totale d'au moins 20 000 habitants.

La Communauté de Communes de Freyming Merlebach, par délibération du 06 mars 2015, a approuvé la création d'un service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme.

Une délibération du conseil municipal est nécessaire pour autoriser le Maire à signer la convention d'adhésion au service commun des autorisations du droit des sols.

Cette convention détermine les missions et les modalités d'intervention respectives des communes et du service instructeur de la Communauté de Communes de Freyming Merlebach.

Une contrepartie financière sera demandée à raison de 1 € par habitant pour les communes signataires de la convention.

Le conseil municipal à l'unanimité, accepte d'adhérer à ce service commun d'instruction des autorisations du droit des sols et autorise le Maire à signer la convention.

POINT 5 : TRAVAUX COMMUNAUX

Centre socioculturel

Remise en peinture de la petite salle du centre socioculturel par les agents de la commune.

Dotelbach

Les travaux de nettoyage des berges sont bien avancés. Le traitement de la végétation est en cours et devra être terminé avant le début de la période de reproduction de l'avifaune, aux environs de la mi-avril. Passée cette date, l'entreprise fera des travaux ne nécessitant plus d'abattage. Ces travaux seront suivis des reprises de berges, de nettoyage, de pose ou de retrait de blocs libres.

POINT 6 : DEMANDES DE SUBVENTION

Subventions aux associations de la commune

Le conseil municipal par 14 voix pour et 1 abstention (Coletti D.), décide de verser une subvention de 200 € à chaque association de la commune. Les bénéficiaires sont : l'association sportive, le groupe vocal, les gymnastes, le raquette club, la société des ouvriers et mineurs et le syndicat arboricole et horticole.

Chorale paroissiale

Le conseil municipal à l'unanimité, décide d'attribuer une subvention de 200 € à la Chorale Paroissiale, qui sera versée sur le compte bancaire de M. Stanislas Symaniak, chef de chœur de la chorale.

Subventions pour les anniversaires des associations

Le conseil municipal par 14 voix pour et 1 abstention (Coletti D.), fixe les montants des subventions qui seront versées, à l'occasion des anniversaires des associations de la commune :

pour le 20^{ème} anniversaire = 200 € pour le 30^{ème} anniversaire = 300 €
pour le 40^{ème} anniversaire = 400 € pour le 50^{ème} anniversaire, 60^{ème}, 70^{ème} et suivants = 500 €

En complément, les salles du centre socioculturel pourront être mises gratuitement à disposition, si une association organise une manifestation exceptionnelle autour de cet anniversaire. C'est la commission des fêtes du conseil municipal qui jugera le caractère de l'évènement prévu et de son impact communal pour l'attribution de cette gratuité supplémentaire. Le conseil municipal par 11 voix pour, 3 voix contre (Iciek V. - Péric M. - Schouller D.) et 1 abstention (Coletti D.) approuve cette mise à disposition gratuite des salles sous certaines conditions.

Gymnastes de Betting

Dans le cadre de son 30^{ème} anniversaire, l'association des Gymnastes de Betting sollicite une subvention exceptionnelle de la commune. Le conseil municipal à l'unanimité, décide de verser la somme de 300 €.

Croix Rouge

La délégation locale de Saint Avoild qui vient en aide aux personnes en situation de précarité sollicite une subvention pour poursuivre ses activités sociales (accueil, écoute, distribution de chèques-services, distributions alimentaires, aides financières...). Le conseil municipal à l'unanimité, décide de verser une subvention de 50 €.

POINT 7 : DIVERS

Multiflux

La distribution des sacs multiflux est prévue le jeudi 23 avril au centre socioculturel de 14h30 à 19h.

Fête des Aînés

La fête des aînés aura lieu le dimanche 26 avril 2015.